

Programme d'aide financière de la Villa Sainte-Marcellines

Fonds Soeur Mathilde et Soeur Louise

Plusieurs critères sont pris en considération afin d'examiner les différentes demandes. Chaque demande doit être remplie et envoyée par la personne financièrement en charge de l'élève comme indiqué dans le formulaire de la Fondation.

Il est important de comprendre que la procédure de demande d'aide financière est complètement distincte de la procédure d'inscription de la Villa Sainte-Marcelline.

Une demande d'aide financière est annuelle et est octroyée en prévision d'une année scolaire à venir, à des familles qui présentent une situation financière qui ne leur permet pas d'assumer l'entièreté les frais de scolarité de leur(s) fille(s).

Il est très important de transmettre toutes les pièces justificatives demandées dans la liste de contrôle à la Fondation. Le comité se réserve le droit de refuser les demandes incomplètes et d'exiger des documents additionnels pour compléter l'évaluation du dossier.

Le programme d'aide financière est un héritage de la communauté des Sœurs Marcelline. Il est au cœur des valeurs de la Villa et exige des parents une collaboration pleine et entière tout au long de l'accompagnement.

Critères d'admissibilité

- **Nouvelle élève :** Avoir reçu sa lettre d'admission à la Villa
- **Nouvelle élève :** Avoir obtenu au moins l'âge normal d'entrée en maternelle, soit 5 ans au 30 septembre 2026 ou si l'enfant a 4 ans, obtenir une dérogation dans les délais prescrits par la Villa
- Avoir payé les frais d'inscription de 200 \$ pour l'année 2026-2027
- Avoir la même adresse permanente qu'au moins l'un des parents ou tuteur légal
- Démontrer le besoin de soutien financier
- Avoir un dossier disciplinaire satisfaisant. Toute élève réinscrite doit avoir fait preuve d'engagement dans ses études dans l'année qui précède la réinscription; le code de vie de la Villa Sainte-Marcelline doit avoir été respecté
- La personne financièrement responsable de l'élève doit avoir rempli et transmis le formulaire de demande et avoir fourni tous les documents requis avant la date limite fixée, soit le **15 mai 2026**
- Si la demande concerne plusieurs enfants d'une même famille, remplir un formulaire par enfant, mais fournir une seule copie des autres documents demandés
- L'aide financière est renouvelable annuellement à la suite de l'analyse du dossier de l'élève
- Le montant d'aide accordé peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution de la situation financière familiale. Tout changement de situation devra être communiqué à la Fondation.

Procédure



envoyer le formulaire complété et les documents par courriel



date limite : 15 mai 2026
nouvelles élèves admises après le 1er mai :
au plus tard un mois après la confirmation de l'admission



notre comité d'aide financière effectue une analyse complète des fichiers transmis



une réponse quant à la décision d'octroi d'aide financière sera transmise au cours de la 1ère semaine de juillet

Allocation

L'aide financière allouée sera basée sur le revenu familial et le nombre de personnes à charges. Ces données seront comparées au seuil de faible revenu. Pour ce faire, vous devrez nous fournir toute la documentation demandée, dont :

- Le dossier financier et le contexte familial
- Les déclarations fiscales de l'année 2025
- Les transactions bancaires des trois derniers mois
- Les placements
- Les actifs et les dettes
- Toute preuve de revenu locatif, s'il y a lieu
- Le montant d'aide demandé

Exclusions

Pour faire une demande d'aide financière, le responsable financier au dossier de l'élève doit obligatoirement imprimer et compléter le formulaire d'aide financière et fournir toutes les pièces justificatives demandées dans la liste de contrôle du formulaire.

Tout dossier ne respectant pas ces conditions sera considéré non admissible et automatiquement refusé.

Toute déclaration devra être véridique, sans quoi elle conduira à un rejet du dossier et un renvoi du programme d'aide financière.

Confidentialité

L'étude de votre dossier se fera en toute confidentialité et de façon anonyme.

Pour nous joindre

Veuillez s'il vous plaît nous faire parvenir le formulaire complété et signé, ainsi que l'ensemble des pièces justificatives à l'adresse suivante : fondation@villa.marcelline.qc.ca

pour en
savoir plus
sur les
admissions

